

ECT FORMATION

Organisme de Formation pour la qualification des Techniciens Cordistes et des opérateurs utilisant des E.P.I de classe 3 contre les chutes de hauteur (CE EN 363)

Module Validation des Acquis et de l'Expérience / formation qualifiante C.Q.P 1 et 2

Le contexte réglementaire :

Le Code du Travail rend les formations obligatoires pour le travail en hauteur afin de prévenir les risques de chute de hauteur à l'origine de 16 % des accidents du travail dans le B.T.P (environ 160 décès en 2014).

Les principales prescriptions du législateur :

- **Travaux sur cordes : Art.R 4323-89 alinéa 1 : « Les travailleurs doivent recevoir une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées et aux procédures de sauvetage ».** Elle est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions des techniques et nouveaux protocoles liées au sauvetage mais aussi de l'évolution des matériels et de la législation.

La profession considère que la fréquence des recyclages doit être organisée tous les 2 ans.

Evolution et actualités du secteur « métiers sur cordes » :

Grâce à l'O.F E.C.T FORMATION ou un autre Organisme de Formation, vous avez réalisé votre formation avant 2007 et vous n'avez pas souhaité vous présenter aux épreuves du C.Q.P 1 car la réglementation ne l'impose pas ou vous avez échoué aux épreuves du C.Q.P 1 mais cela ne vous a pas handicapé pour trouver un emploi dans une entreprise ou agence d'intérim spécialisée du secteur.

Mais voilà, la réglementation n'a pas évolué mais la branche professionnelle exige peu à peu que les techniciens œuvrant sur les chantiers soient, au minimum, titulaires du C.Q.P niveau 1.

Désormais, les agences d'intérim sont obligées de satisfaire aux exigences des entreprises utilisatrices qui, elles mêmes, sont soumises aux désirs des Maîtres d'Ouvrages pour une gestion raisonnée des risques lors de l'élaboration du Document Unique ou bien dans le cadre des normes ISO ou MASE ...

Une action a été entreprise en 2014 par les préventeurs que sont la CNAMTS (*Sécurité Sociale*), Institut National pour la Recherche et la Sécurité (*INRS*), Mutualité Sociale Agricole (*MSA*), l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (*OPPBTP*) et le Ministère du Travail afin de sensibiliser les entreprises sur les risques de

chutes de hauteur avec cette campagne d'information « Travaux en Hauteur, pas le Droit à l'Erreur ! ».

Fort de ce constat, le certificat prend un caractère « Obligatoire » et si vous souhaitez poursuivre dans la profession, il devient nécessaire de vous préparer au diplôme.

Mais, la Validation des Acquis et de l'Expérience, qu'est-ce que c'est ?

En fait, toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 3 ans d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la V.A.E ...

Vous qui êtes Cordiste ayant suivi une formation mais vous n'avez pas souhaité vous présenter au diplôme du CQP 1 ou vous avez échoué aux épreuves de l'examen, vous pouvez prétendre à la préparation du CQP 2, diplôme supérieur qui valide le statut et les compétences du Cordiste professionnel.

Il n'y a pas de V.A.E pour le Certificat de Qualification Professionnelle Cordiste niveau 1 qui est la certification minimale d'entrée dans la profession néanmoins, au même titre que la préparation au CQP2, un allègement de formation peut-être envisagé suite à un test technique de positionnement qui permettra d'estimer un temps de formation adapté à votre *niveau (test de positionnement d'une journée permettant d'évaluer vos compétences et de quantifier un temps de formation adapté à votre niveau et aux exigences du référentiel métier)*.

Pour les anciens stagiaires d'E.C.T FORMATION le test de positionnement n'est pas obligatoire. Le temps de formation technique estimé est de 2 semaines pour la préparation aux épreuves du CQP 1 et de 3 semaines pour le CQP 2 (*si vous n'êtes plus à jour de votre recyclage S.S.T, il convient d'ajouter 2 jours supplémentaires de formation*).

Le D.P.M.C, organisme gestionnaire de la certification Française Cordiste, émanant du Syndicat Français des Entreprises de Travaux en Hauteur (*SFETH*), œuvre actuellement sur une certification commune avec ses partenaires Européens mais ce projet de nouveau diplôme Européen ne verra pas le jour avant 2 ou 3 ans ... A ce titre, des équivalences seront possibles pour l'obtention de ce futur diplôme pour les titulaires du CQP 2 et 3 ...

E.C.T Formation met en place ces formations qui s'intègrent dans la réglementation grâce à des actions de recyclages techniques ...

Organisation :

- ✓ Durée formation : de 10 jours à 15 jours soit 80 h ou 120 h (*si formation S.S.T en complément, il convient d'ajouter 2 jrs/ 16 h*).
- ✓ Durée examen : CQP 1/ 8 h - CQP 2/ 16 h
- ✓ Public concerné : Technicien Cordiste en activité, toute personne ayant recours à l'utilisation des EPI de classe 3 contre les chutes de hauteur désirant se perfectionner et acquérir une qualification ...
- ✓ Pré-requis : pour la préparation au CQP 1, justifier d'une formation initiale et d'un certificat médical. Pour ceux qui n'ont pas bénéficié d'une formation initiale, il convient d'ajouter une semaine de formation supplémentaire ...

Pour le CQP 2, justifier d'une expérience en entreprise de travaux d'accès difficiles de 4300 h sur les 3 dernières années (*à justifier sur fiches de paie ou certificats de travail*), dossier de recevabilité, justifier d'une formation initiale de Cordiste, dossier détaillé de l'expérience professionnelle (*rapport d'activité professionnelle*), certificat médical d'aptitude obligatoire sur lequel doit être mentionné « apte aux travaux en hauteur et sur cordes ».

- ✓ Organisation : groupe de 3 à 4 personnes maximum par formateur.
- ✓ Formation dispensée en « INTER » ou « INTRA » si sites d'applications pratiques adaptés.

Buts et objectifs :

Acquérir les différents diplômes de la Certification de Qualification Professionnelle de la filière Cordistes grâce aux allègements de formation.

Ces formations, qui peuvent s'intégrer dans des actions de recyclage, permettent aux techniciens en activité, de dresser un bilan de leurs compétences techniques, de les réactualiser et d'en acquérir de nouvelles afin de se préparer aux épreuves des examens.

Pour ceux qui n'ont pas suivi de formation au sein de l'O.F.E.C.T. FORMATION, un test de positionnement est obligatoire afin de dresser un bilan de compétences et quantifier un temps de formation en adéquation avec le niveau requis.

Pour les professionnels postulants au Certificat de Qualification Professionnelle niveau 1 :

- Module « techniques de cordes appliquées (progression, équipement...) » : 35 h
- Module « techniques de secours » : ----- 25 h
- Module « techniques de levage de charges légères » : ----- 10 h
- Module « législation, réglementation et vérification des E.P.I » : ----- 10 h
- Examen du Certificat de Qualification Professionnelle Cordiste niveau 1 : 8 h
- TOTAL FORMATION + EXAMEN C.Q.P 1 : : ----- 88 h
- Module optionnel « Sauveteur Secouriste du Travail » : + 16 h


Pour les professionnels postulants au Certificat de Qualification Professionnelle niveau 2 ou CATC :


- Module « techniques de cordes appliquées » (progression, équipement : 40 h
- Module « techniques de secours » : ----- 40 h
- Module « techniques de levage de charges légères » : ----- 30 h
- Module « législation, réglementation et vérification des E.P.I » : -----10 h
- Examen du Certificat de Qualification Professionnelle Cordiste niveau 2 : 16 h
- TOTAL FORMATION + EXAMEN C.Q.P 2 : -----136 h
- Module optionnel « Sauveteur Secouriste du Travail » : + 16 h

Les plus d'E.C.T FORMATION :

- Le test de positionnement permet au candidat à la formation de bien appréhender son niveau et de déterminer un temps de formation adapté. Le but étant d'optimiser le temps et de maîtriser objectivement les coûts,
- De profiter de cette action pour vous recycler techniquement conformément à la réglementation en vigueur relative au Décret du 01 Septembre 2004 Art. R. 233-13-37 du Code du Travail,
- D'évoluer dans des conditions favorables à l'apprentissage grâce à un faible effectif par formateur,
- De bénéficier de tout le savoir-faire de l'équipe de formateur dans des locaux adaptés et fonctionnels.

 **Lieu :** Pierrefitte - Nestalas (65 - Hautes-Pyrénées)

 **Evaluation :** évaluation journalière en Contrôle Continu, QCM et examen blanc

 **Sanction :** attestation de formation valable 2 ans, Sauveteur Secouriste du Travail et diplômes du CQP ½ si réussite aux épreuves

Coût :

- Test de positionnement technique : 250,00 €/pers. (8h/1jr/31,25€/h)
- Pour une préparation au C.Q.P niveau 1 :
 - Cycle de formation (80h/10jrs) : 1360,00 €/pers. (soit 17,00 €/h)
 - Présentation du candidat aux épreuves du CQP 1 (8h/1jr) : 500,00 €/pers. (soit 62,50 €/h)
 - Formation Sauveteur Secouriste du Travail (16h/2jrs) : 200,00 €/pers. (soit 12,00 €/h)

Total de l'action qualifiante sans S.S.T : 1860,00 €/pers. (soit 21,13 €/h - 11 jrs/88 h)

Total de l'action qualifiante avec S.S.T : 2060,00 €/pers. (soit 19,80 €/h - 13 jrs/104h)

- Pour une préparation au C.Q.P niveau 2 :

- Cycles de formation (120h/15jrs) : 2640,00 €/pers. (soit 22,00 €/h)
- Présentation du candidat aux épreuves du CQP 2 (16h/2jrs) : 500,00 € /pers. (soit 62,50 €/h)
- Formation Sauveteur Secouriste du Travail (16h/2jrs) : 200,00 €/pers. (soit 12,00 €/h)

Total de l'action qualifiante sans S.S.T : 3140,00 €/pers. (soit 23,08 €/h - 17 jrs/136 h)

Total de l'action qualifiante avec S.S.T : 3340,00 €/pers. (soit 21,97 €/h - 19 jrs/152 h)

Dispositif V.A.E / C.Q.P 2 :

C.Q.P 1 par le biais de la Validation des Acquis et de l'Expérience : ce dispositif s'adresse aux Cordistes justifiant d'une expérience en « intérim » ou autre ... Cette possibilité s'adresse particulièrement à nos anciens stagiaires qui ont suivi une formation initiale mais n'ont pas souhaité se présenter aux épreuves du C.Q.P 1 ou qui ont échoué à l'examen. Un cycle de formation de 2,5 semaines/12,5 jrs/100 h vous est proposé :

- **Le coût de la formation s'élève pour cette formule à 2075,00 € net de taxe**

Pour les professionnels titulaires du C.Q.P 1 :

- 3^{ème} cycle de formation destiné aux Techniciens Cordistes qui souhaitent valider le statut de cordiste professionnel et qui sont en mesure de justifier d'une expérience professionnelle supérieure ou égale à 800 h (6 mois). La durée de cette formation : 15 jrs / 120 h / 8 ou 16 h d'examen

- **Le coût de la formation s'élève pour la 2^{ème} formule à 3140,00 € net de taxe**

Dispositif V.A.E / C.Q.P 2 / C.A.TC :

C.Q.P 2 ou CATC par le biais de la Validation des Acquis et de l'Expérience : ce dispositif s'adresse aux Cordistes justifiant d'une expérience significative en qualité de salarié en C.D.I ou « intérim » ...

Cette possibilité s'adresse particulièrement aux Cordistes qui ont suivi une formation initiale mais n'ont pas souhaité se présenter aux épreuves du C.Q.P 1 ou qui ont échoué à l'examen. **Ils devront participer à un test de positionnement/ Bilan de compétences organisé par E.C.T FORMATION** afin d'estimer le niveau acquis et restant à acquérir afin de proposer une période de formation raisonnée et adaptée au niveau du candidat.

Des pré-requis sont toutefois indispensables :

- Justifier de 4300 h (3 ans) de travail en qualité de Cordiste,
- Renseigner un dossier de recevabilité,
- Réaliser un rapport d'activités professionnelles détaillant au minimum 2 à 3 situations de chantier dans plusieurs domaines d'intervention (T.P, Bâtiment, industrie, évènementiel ...),
- Etre titulaire du S.S.T et le recyclage doit être réalisé depuis moins de 2 ans).

➤ **Le coût de cette journée de positionnement technique/Bilan de compétences s'élève à 250,00 € net de taxe (1jr/8 h)**

Positionnement technique / Bilan de compétences destiné aux techniciens Cordistes

Objectif général et finalité :

Ce positionnement a pour objectif de dresser un bilan complet des compétences acquises et restant à acquérir pour les professionnels possédant une expérience dans le domaine des travaux sur cordes. Le but de ce test théorique et pratique est d'estimer un temps de formation adapté au technicien en fonction de sa prestation et de lui proposer un plan de formation afin de préparer les examens C.Q.P ou C.A.T.C.

Organisation :

- ✓ Durée : 1 jour soit 8 h
- ✓ Public concerné : Technicien Cordiste en activité
- ✓ Pré-requis :
 - Posséder une expérience significative et variée dans le métier,

- avoir suivi ou non un module de formation de base sur les techniques de cordes appliquées au métier de Cordiste (*photocopie de l'attestation de formation et d'aptitude*),

Pour les non titulaires du C.Q.P 1 :

- posséder un certificat médical d'aptitude obligatoire de moins d'un an,
- Planifier un temps de formation en fonction de l'évaluation.

Pour les titulaires du C.Q.P 1 désireux de se préparer au C.Q.P 2 :

- être détenteur du diplôme de cordiste C .Q.P 1 avec une expérience égale ou supérieur à 800 h (6 mois),
 - ou justifier d'une expérience égale ou supérieure à 4300 h (3 ans) sans être titulaire du C.Q.P 1.
 - posséder un certificat médical d'aptitude obligatoire de moins d'un an,
 - être titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail à jour des recyclages obligatoires (2 ans). Possibilité de suivre cette formation dans le cadre du cycle de préparation.
- ✓ Organisation : groupe de 2 à 3 personnes par évaluateur
- ✓ Journée de positionnement organisé en « INTER » au sein de notre centre école PRO-FORMATION

Buts et objectifs :

- Tout d'abord, permettre au technicien de **dresser un bilan de ses compétences de son niveau d'autonomie**,
- Ce bilan de compétences va permettre au technicien de mener une réflexion sur **l'amélioration des postures de prudence** et surtout de **réactualiser ses compétences dans le cadre de sa formation future pour préparer le diplôme dans les meilleures conditions**.
- La formation proposer ultérieurement pourra s'inscrire dans **un contexte de recyclage**,

Déroulement organisationnel :

Ce bilan de compétences a pour objectif d'évaluer, sous forme d'ateliers techniques, le niveau de connaissances générales et le degré de maîtrise technique du candidat dans les savoir-faire qui font la spécificité du métier de technicien cordiste (*Equipement et notions d'amarrages irréprochables, progression sur cordes, LDV, fractionnements, déviation, passage de nœud, changement de corde, secours/ décrochage d'équipier ...*) , des techniques complémentaires associées comme les techniques de réchappes individuelles et les techniques de levage de charges légères au sol et en suspension en adoptant tous les principes


sécuritaires relatifs à la profession et conformément au Décret du 01-09-2004, Article R233-13-37 du Code du Travail régissant les travaux en hauteur et sur cordes. A l'issue de la prestation du candidat, une évaluation et un compte rendu pédagogique permettra de définir un temps de formation adaptée à son niveau afin de préparer dans les meilleures circonstances l'examen du C.Q.P niveau 1 Il est à préciser que cette action ne se donne pas pour objectif l'acquisition des compétences métiers ou gestes opératoires spécifiques du bâtiment, de l'industrie ou des travaux publics.


• la durée de cette journée de positionnement technique est fixée à **8 heures**. Le programme de l'action est le suivant :

- Q.R.C.M d'évaluation des connaissances générales liées à la réglementation, l'environnement socio-professionnel, la technologie du matériel, les références normatives du matériel, la sécurité en général ...
- Epreuve de progression
- Epreuve d'équipement (oral et pratique)
- Epreuve de levage d'un charge légère
- Epreuve de secours

 **Lieu :** Pierrefitte - Nestalas (65 - Hautes-Pyrénées)

 **Evaluation :** théorique et pratique

 **Sanction :** attestation de bilan de compétences avec fiches d'évaluation détaillée par épreuves.

 **Coût :** 250,00 €/pers soit un coût horaire de : 31,25 €/h.